



Déclassifié¹

AS/EGA-AS/SOC (2025) PV01

16 mai 2025

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Procès-verbal

de l'audition conjointe qui s'est tenue à Strasbourg le 8 avril 2025 sur la « Pornographie violente »

La commission des questions sociales, de la santé et du développement durable et la commission sur l'égalité et la non-discrimination ont tenu une audition conjointe sur la « pornographie violente ».

Les présidentes, Mme Saskia Kluit (Pays-Bas, SOC), présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, et Mme Catia Polidori (Italie, PPE/DC), présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, accueillent les orateurs invités suivants : Mme Maree Crabbe, Directrice, It's Time We Talked, Australie (*en ligne*) et Mme Ruth Breslin, Directrice, SERP - the Sexual Exploitation Research and Policy Institute, Irlande.

Mme Kluit explique que la commission sur l'égalité et la non-discrimination prépare actuellement un rapport sur la « Pornographie violente » avec Mme Laura Castel comme rapporteure et que la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable donnera son avis ultérieurement avec M. Joe O'Reilly comme rapporteur. Elle présente ensuite Mme Maree Crabbe, directrice de It's Time We Talked, qui travaille avec des jeunes depuis 1993 et a développé des programmes axés sur la prévention de la violence sexuelle, la diversité sexuelle, la pornographie et son impact sur les enfants et les jeunes.

Mme Maree Crabbe, directrice de It's Time We Talked, Australie (*en ligne*)

Mme Crabbe reconnaît que la pornographie est une question sensible et complexe, qui fait partie intégrante de la vie des enfants et des jeunes, souvent sans l'aide d'un adulte. Elle aborde quatre points principaux : la nature de la pornographie contemporaine, l'exposition des enfants à cette pornographie, son impact sur les enfants et les solutions possibles.

Elle explique que la pornographie est généralement définie comme un contenu sexuellement explicite destiné à l'excitation sexuelle, montrant souvent de la nudité ou des actes sexuels. Ce type de média est devenu extrêmement répandu. Pour comprendre les expériences des jeunes, il est essentiel de se concentrer sur la pornographie en ligne, gratuite et facilement accessible, qui est la forme la plus courante à laquelle les enfants sont confrontés. **Mme Crabbe** met en évidence une évolution de la pornographie depuis l'avènement de l'internet, avec des contenus de plus en plus agressifs. Des entretiens avec des experts de l'industrie ont révélé une tendance vers des contenus plus violents, ce qui correspond aux résultats de la recherche universitaire. Les études révèlent des niveaux élevés d'agressivité dans la pornographie populaire, en particulier à l'égard des femmes. Par exemple, une étude a montré que 54 % des scènes comportaient des bâillons, 27 % des étranglements, 75 % des fessées et 48 % des agressions verbales. Il est important de noter que les agressions sont majoritairement dirigées contre les femmes, 97 % des incidents ayant pour cible des artistes féminines. En outre, ces actes agressifs sont souvent accueillis par des réponses positives ou neutres de la part des victimes, ce qui envoie un message trompeur à ceux qui les regardent, à savoir que les femmes apprécient ce type de comportement non consensuel. Elle souligne la prévalence des comportements non consensuels dans la pornographie, notant qu'une analyse de contenu a révélé que 35 % de la pornographie populaire comportait de tels actes. Une étude britannique portant sur plus de 131 000 titres des sites pornographiques les plus populaires a révélé qu'un titre sur huit décrivait des violences sexuelles, telles que des viols par caméra cachée ou des rapports sexuels avec une personne endormie ou ivre, les rapports sexuels entre membres d'une même famille

¹ Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la commission sur l'égalité et la non-discrimination lors de sa réunion du 12 mai 2025 et par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 16 mai 2025.

étant la forme de violence la plus fréquente. Une autre tendance préoccupante de la pornographie en ligne est le sexe avec des mineurs, le mot « adolescent » étant l'un des termes les plus recherchés dans la pornographie, et certains contenus mettant en scène des jeunes filles vêtues d'uniformes scolaires ou de pyjamas d'enfants, ce qui brouille la frontière avec le matériel d'abus sexuel d'enfants. La pornographie repousse constamment les limites en représentant des tabous sociaux dans le but de retenir l'attention des spectateurs. La distinction entre la pornographie grand public et le matériel d'abus sexuels d'enfants est devenue de plus en plus difficile. L'agressivité et la violence sont si courantes dans la pornographie grand public que les efforts visant à distinguer la « pornographie violente » de la « pornographie » sont d'une utilité discutable.

Mme Crabbe souligne que la pornographie grand public - souvent violente - est largement disponible gratuitement en ligne, ce qui rend difficile d'empêcher les enfants d'y être exposés. Une étude britannique récente révèle que 10 % des enfants ont vu de la pornographie à l'âge de 9 ans, 25 % à l'âge de 11 ans et la moitié à l'âge de 13 ans. Si de nombreux jeunes recherchent activement la pornographie, ils y sont aussi exposés involontairement, et il est souvent plus difficile de l'éviter que de la rechercher. En ce qui concerne le sexe, les jeunes hommes sont beaucoup plus susceptibles que les jeunes femmes de consommer de la pornographie et de le faire régulièrement. Par exemple, une étude australienne a révélé que plus de la moitié des garçons et des jeunes hommes âgés de 15 à 20 ans déclaraient consommer de la pornographie au moins une fois par semaine, et qu'environ un sur six en consommait quotidiennement. En revanche, seuls 14 % des filles et des jeunes femmes de la même tranche d'âge déclarent en consommer chaque semaine, et 1 % seulement quotidiennement.

Mme Crabbe aborde également l'impact de la pornographie sur les jeunes, expliquant que si la curiosité sexuelle est un aspect normal de l'adolescence, la pornographie est devenue la principale forme d'éducation sexuelle pour de nombreux jeunes, surpassant les relations dans la vie réelle. Elle décrit un modèle inquiétant de sexualité et de relations hommes-femmes promu par la pornographie, où les comportements et pratiques sexuels agressifs - comme les gifles, la strangulation et le sexe anal, y compris la communication sans consentement et parfois avec une pression active et une coercition - sont perçus comme normaux, même s'ils sont dégradants ou douloureux pour la plupart des femmes dans la vie réelle. Cela crée une pression sociale, en particulier pour les jeunes femmes, qui peuvent se sentir obligées de se conformer à ces attentes, même si elles ne souhaitent pas de telles pratiques. **Mme Crabbe** souligne que les jeunes hommes sont moins susceptibles que les jeunes femmes de reconnaître l'agressivité de la pornographie ou de s'inquiéter de son influence, en particulier parmi les utilisateurs réguliers. Elle mentionne également la pornographie LGBT, notant qu'elle reflète souvent les mêmes problèmes que la pornographie hétérosexuelle cisgenre, tels que la strangulation, l'inceste et les thèmes enfantins. Elle souligne que la consommation de pornographie est liée à des attitudes et des comportements violents, en particulier à l'égard des femmes, un constat étayé par de nombreuses études, y compris des méta-analyses. Elle note également une augmentation récente des abus sexuels préjudiciables chez les enfants et les jeunes, des éléments suggérant que la pornographie joue un rôle dans cette tendance.

Enfin, **Mme Crabbe** propose quatre mesures générales visant à atténuer les effets négatifs de la pornographie sur les enfants et les jeunes :

- Prévenir, restreindre ou limiter leur exposition à la pornographie (par exemple, par le biais de réglementations, de la garantie de l'âge et de la sécurité dès la conception) ;
- Les encourager et les équiper (ainsi que les personnes qui vivent - surtout les parents - et travaillent avec les enfants et les jeunes pour discuter avec eux) pour qu'ils analysent de manière critique ce qu'ils voient, en commençant par des médias moins explicites comme la publicité et la télévision pour enfants, et en appliquant plus tard cette pensée critique à la pornographie lorsqu'ils seront plus âgés ;
- Aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour résister à l'influence de la pornographie, par exemple en résistant à la pression des pairs qui les incitent à regarder de la pornographie ou à la pression de leurs partenaires intimes qui les incitent à imiter ce qu'ils voient dans la pornographie ;
- Inspirer les jeunes à comprendre que les relations et le sexe peuvent être bien meilleurs que ce qu'ils voient dans la pornographie, en promouvant un modèle de sexualité basé sur l'égalité, le respect, la réciprocité et le consentement.

Mme Crabbe ajoute qu'il est nécessaire d'aider les responsables politiques et communautaires à comprendre les problèmes et la manière de les aborder par le biais de politiques et de pratiques. Une approche coordonnée est nécessaire avec la contribution de multiples parties prenantes (réponses législatives et réglementaires, éducation, ressources basées sur les meilleures pratiques, outils et stratégies de communication et recherche). Elle conclut en soulignant l'importance d'aider les enfants et les jeunes à relever les défis posés par la pornographie, afin de prévenir ses effets néfastes et de les aider à développer une compréhension saine de la sexualité et des relations.

Mme Polidori présente Mme Ruth Breslin, qui dirige le seul centre de recherche irlandais travaillant spécifiquement sur l'exploitation sexuelle sous ses différentes formes.

Mme Ruth Breslin, Directrice, SERP - Sexual Exploitation Research and Policy Institute, Irlande

Mme Breslin présente les principales conclusions d'une étude publiée en 2024 en Irlande par son organisation. Dans la pornographie contemporaine, ce qui constituait il y a quelques décennies des contenus de niche, tels que les relations sexuelles violentes et non consenties, est devenu courant et normalisé. En outre, les femmes victimes de violence sont présentées comme ayant une réaction neutre, voire positive, comme si les pratiques violentes étaient agréables. Les abus sexuels sur les enfants et les abus sexuels fondés sur l'image (souvent appelés « revenge-porn ») font également partie de cette problématique, les femmes ayant souvent déclaré que des images d'elles avaient été diffusées sans leur consentement. En outre, la consommation de pornographie est de plus en plus normalisée. Une grande partie de la pornographie contemporaine grand public représente la violence sexuelle. Un autre aspect problématique de cette question est que, bien que l'objectif principal de la pornographie soit l'excitation sexuelle, les jeunes l'utilisent comme un outil d'apprentissage. Il en résulte que la pornographie façonne des scénarios sexuels, tant pour les enfants que pour les adultes. Les jeunes se tournent souvent vers la pornographie sans aucune expérience sexuelle, tandis que les filles disent y aller pour comprendre ce que les garçons attendent d'elles. La pornographie prépare les garçons qui n'ont aucune expérience et les amène à commettre des violences sexuelles, et les filles à se soumettre à des actes qu'elles ne souhaitent pas, qu'elles trouvent douloureux et dégradants. Des recherches ont montré que les personnes qui consomment régulièrement de la pornographie sont plus susceptibles de commettre des violences sexuelles. Outre l'impact négatif de la consommation, l'impact de la production de pornographie doit être pris en compte. Le contenu n'est pas toujours simulé : au contraire, les artistes-interprètes font souvent l'expérience de tous les actes sexuels qui y sont décrits. Selon une étude suédoise récente, 83 % des femmes impliquées dans des productions pornographiques ont souffert d'un syndrome de stress post-traumatique. La pornographie est une industrie de plusieurs millions d'euros, qui attire les utilisateurs et tente de les maintenir engagés. À cette fin, le contenu devient de plus en plus *hardcore*, afin de maintenir l'intérêt des utilisateurs. Un autre aspect préoccupant est l'existence d'une pornographie inspirée de personnages et d'émissions populaires auprès des mineurs, tels que Pokémon. Pour prévenir et contrer les dommages potentiels de la pornographie, il est utile d'en discuter, y compris dans le cadre d'événements tels que cette audition, afin de sensibiliser à l'effet néfaste des contenus pornographiques. L'autre indication principale est d'éduquer les enfants, c'est-à-dire de leur apprendre à faire preuve d'esprit critique vis-à-vis des contenus auxquels ils peuvent être exposés. La censure n'est pas une option et la lutte contre les effets néfastes de la pornographie violente ne consiste pas à s'opposer à la libre expression de la sexualité. Au contraire, il n'y a pas de contradiction entre être favorable à la sexualité et avoir un regard critique sur la pornographie.

Discussion

Mme Kluit remercie les experts et ouvre la discussion.

Mme Castel soulève plusieurs questions sur la violence représentée dans la pornographie, notamment en relation avec ses objectifs financiers et de divertissement. Elle demande ce qui différencie ce type de pornographie d'un film X. Elle souligne que la pornographie a beaucoup évolué depuis la Résolution 1835 (2011) de l'Assemblée sur la « pornographie violente et extrême » et suggère la nécessité de nouvelles mesures, telles qu'un article dans la Convention d'Istanbul pour couvrir ce type de violence. Elle cherche également à connaître les recommandations juridiques, techniques et éducatives potentielles pour protéger les droits des enfants, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle. En outre, elle demande des éclaircissements sur les limites à la liberté d'expression en ce qui concerne les contenus violents, se demandant où tracer la ligne entre une liberté d'expression acceptable et la violence à l'égard des femmes. Elle souhaite également savoir si la Convention d'Istanbul autorise une violence tolérable au nom de la liberté d'expression.

Mme Breslin est d'accord avec Mme Castel sur le fait que la pornographie représente souvent une violence réelle et souligne la difficulté de distinguer la « bonne » pornographie de la pornographie nuisible. Elle reconnaît qu'il existe une certaine pornographie éthique ou féministe, mais il s'agit d'un créneau difficile à trouver, en particulier pour les jeunes. Elle souligne que ce qui est facilement accessible dans la pornographie grand public est souvent violent, en particulier dans le cas de la strangulation, une pratique qui est devenue de plus en plus courante en raison de la consommation de pornographie. Elle fait référence à des recherches universitaires menées aux États-Unis qui suggèrent que la strangulation a été multipliée par cinq dans les relations sexuelles régulières au cours de la dernière décennie. Elle explique comment les femmes parlent d'avoir été étranglées jusqu'à s'évanouir, souvent sans y avoir consenti. Elle souligne la nécessité d'une législation actualisée, à l'instar de la récente loi irlandaise sur la strangulation non mortelle, pour faire face à ce problème croissant. Elle fait

également valoir que la liberté d'expression ne doit pas être privilégiée par rapport aux dommages causés par la pornographie violente. En ce qui concerne les solutions technologiques, elle suggère de filtrer les contenus pour les empêcher d'entrer dans les foyers, en particulier ceux des enfants, et elle soutient les mesures de vérification de l'âge pour empêcher les enfants d'accéder à ces contenus.

Mme Crabbe ajoute qu'elle a rédigé une note d'orientation intitulée « Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne » pour le Conseil de l'Europe, qui contient des recommandations détaillées sur les mesures à prendre dans les domaines de l'éducation, de la réglementation et autres. Elle réitère les inquiétudes concernant la strangulation et mentionne la campagne « Breathless » (« À bout de souffle »), qui se concentre sur cette question. Elle reconnaît également la complexité du débat entre la liberté d'expression et la prévention de la violence sexiste, suggérant qu'une conversation plus nuancée est nécessaire sur ce sujet.

Mme Floridia souligne le contraste entre l'accès généralisé des enfants à la pornographie violente et les difficultés rencontrées par certains pays pour améliorer l'éducation sexuelle dans les écoles. Certains gouvernements s'opposent à l'éducation sexuelle ou en réduisent le financement, invoquant des raisons telles que la conviction qu'elle relève uniquement de la responsabilité de la famille. Elle demande s'il existe des bonnes pratiques ou des propositions concrètes sur lesquelles les parlementaires pourraient travailler, en recherchant le soutien et les exemples de pays ayant adopté des approches efficaces.

Mme Maiorino demande aux experts s'ils ont connaissance d'une législation efficace dans un pays qui aurait réussi à empêcher les enfants d'accéder à la pornographie. Elle mentionne que l'Italie a essayé de changer le système, mais que celui-ci est resté inefficace. Elle fait également référence à la loi australienne qui pourrait interdire aux enfants de moins de 16 ans d'utiliser les médias sociaux et demande si cette mesure est ou non liée à la prévention de l'accès à la pornographie.

Mme Vasileiou Chatziioannidou reconnaît que la pornographie violente ne reflète pas seulement la violence, mais qu'elle peut aussi l'enseigner, la normaliser ou la glorifier auprès de la nouvelle génération. Elle pose une question sur les plateformes par abonnement, comme *OnlyFans*, dont le contenu est créé par les victimes elles-mêmes, notant une zone grise quant à leur légalité et leur éthique. Elle demande si une stratégie différente est nécessaire pour ces plateformes par rapport aux sites pornographiques traditionnels.

Mme Crabbe répond en soulignant qu'elle est coautrice d'un cadre conceptuel publié dans l'*American Journal of Sexuality Education*, qui propose une approche pour aborder la pornographie en milieu scolaire. Ce cadre s'inspire des meilleures pratiques en matière d'éducation sexuelle, d'éducation aux médias et de prévention de la violence. Elle souligne l'importance d'une éducation aux relations et à la sexualité complète et adaptée à l'âge, qui aborde directement l'influence de la pornographie afin de favoriser la pensée critique chez les enfants et les jeunes. En ce qui concerne la deuxième question, elle note qu'aucun pays démocratique n'a réussi à empêcher l'accès des enfants à la pornographie, même si certains font des efforts. Elle mentionne l'essai par l'Australie d'une technologie de garantie de l'âge pour empêcher les jeunes d'accéder à la pornographie et explique que, bien que certaines approches législatives aient été inefficaces, une pression croissante s'exerce sur l'industrie en ligne pour qu'elle mette au point des technologies de protection des enfants. Elle fait également référence à la loi britannique sur la sécurité en ligne et à des initiatives similaires dans d'autres pays.

Mme Breslin reconnaît l'importance d'assumer la responsabilité de l'éducation sexuelle, faute de quoi l'industrie de la pornographie serait chargée d'« éduquer sexuellement » les enfants. Elle souligne les développements à venir au Royaume-Uni, où la vérification obligatoire de l'âge par les plateformes de pornographie devrait être introduite en juillet, malgré l'opposition du lobby de la pornographie. Elle exprime son intérêt pour le déroulement du processus. En ce qui concerne les médias sociaux, elle fait remarquer que de nombreux enfants rencontrent la pornographie pour la première fois par le biais de ces plateformes, et non sur des sites grand public, et elle est curieuse de voir l'impact de la décision de l'Australie de limiter l'accès aux médias sociaux aux personnes âgées de plus de 16 ans. Enfin, elle aborde la question des créateurs de contenu sur les plateformes pornographiques, soulignant que si ces plateformes présentent le contenu généré par les utilisateurs comme étant organique, nombre d'entre elles sont détenues par des trafiquants et des proxénètes. Elle insiste sur l'importance de ne pas présumer du consentement d'une femme simplement parce qu'elle semble s'amuser à l'écran, car de nombreuses femmes sont contraintes ou forcées de participer. Elle appelle à la prudence et à la prise de conscience de l'exploitation qui se déroule dans les coulisses.

Mme Kluit remercie les experts pour leurs présentations très instructives et les participants. Elle clôt ensuite l'audition.

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

List of presence / Liste de présence

(The names of members who took part in the meeting are in bold / Les noms des membres ayant pris part à la réunion sont en caractères gras)

Chairperson / Président-e :

Mme / Ms Saskia Kluit	
------------------------------	--

Vice-Chairpersons / Vice-Président-e-s :

Mme / Ms Danuta Jazłowiecka	
M / M. Armen Gevorgyan	
Lord Don Touhig	

Members / Membres	Pays / Country	Alternates / Remplaçant-e-s
Mme Jorida Tabaku	Albania / Albanie	Zz...
Monsieur Cerni Escalé	Andorre / Andorre	Mme Bernadeta Coma
M. Armen Gevorgyan	Arménie / Arménie	Mme Hripsime Grigoryan
Monsieur Stefan Schennach	Autriche / Autriche	Mme Doris Bures
Monsieur Andreas Minnich	Autriche / Autriche	Mme Agnes Sirkka Prammer
Mme Anne Lambelin	Belgium / Belgique	Monsieur Andries Gryffroy
M. Benoît Lutgen	Belgium / Belgique	Mme Véronique Durenne
Mme Darijana Filipović	Bosnie et Herzégovine / Bosnie-Herzégovine	Monsieur Šemsudin Dedić
Mme Atidzhe Alieva-Veli	Bulgaria / Bulgarie	Zz...
Mme Petya Tsankova	Bulgaria / Bulgarie	Zz...
Mme Zdravka Bušić	Croatia / Croatie	Mme Rada Borić
Mme Christiana Erotokritou	Chypre / Chypre	Monsieur Constantinos Efsthathiou
Mme Ivana Mádllová	Tchécoslovaquie / Tchéquie	Monsieur Aleš Juchelka
Mme Michaela Šebelová	Tchécoslovaquie / Tchéquie	M. Ondřej Šimetka
Mme Camilla Fabricius	Danemark / Danemark	Mme Karin Liltorp
Mme Hanah Lahe	Estonie / Estonie	Zz...
Mme Minna Reijonen	Finland / Finlande	Mme Miapetra Kumpula-Natri
Mme Sophia Chikirou	France	Mme Sabrina Sebaihi
M. Alexandre Dufosset	France	Mme Liliana Tanguy
M. Alain Milon	France	M. Alain Cadec
Mme Maud Petit	France	M. Jean Laussucq
Zz...	Georgia / Géorgie	Zz...
Mme Heike Engelhardt	Allemagne / Allemagne	Mme Franziska Kersten
Monsieur Andrej Hunko	Allemagne / Allemagne	Mme Catarina Dos Santos-Wintz
Monsieur Christian Petry	Allemagne / Allemagne	Mme Martina Stamm-Fibich
Monsieur Harald Weyel	Allemagne / Allemagne	Mme Katrin Staffler
Mme Maria Syrengela	Greece / Grèce	Mme Maria-Nefeli Vasileiou Chatziioannidou

Monsieur Georgios Stamatis	Greece / Grèce	M. Alexis Tsipras
Mme Mónika Bartos	Hungary / Hongrie	Mme Katalin Csöbör
Mme Mónika Dunai	Hungary / Hongrie	Mme Zita Gurmai
M. Ragnar Þór Ingólfsson	Islande / Islande	Mme Kolbrún Áslaugar
Monsieur Joseph O'Reilly	Ireland / Irlande	Monsieur Rónán Mullen
Mme Elena Bonetti	Italy / Italie	Monsieur Roberto Rosso
Mme Aurora Floridia	Italy / Italie	Monsieur Giuseppe De Cristofaro
Monsieur Alessandro Giglio Vigna	Italy / Italie	Monsieur Graziano Pizzimenti
Monsieur Stefano Maullu	Italy / Italie	Monsieur Francesco Zaffini
M. Andris Bērziņš	Lettonie / Latonie	Monsieur Edmunds Cepurītis
Monsieur Peter Frick	Liechtenstein	Mme Franziska Hoop
Mme Orinta Leiputė	Lituanie / Lituanie	Monsieur Zigmantas Balcytis
Mme Stéphanie Weydert	Luxembourg	M. Paul Galles
Monsieur Michael Farrugia	Malte / Malte	M. Joseph Beppe Fenech Adami
Monsieur Ion Groza	Republic of Moldova / République de Moldova	Mme Diana Caraman
Mme Christine Pasquier-Ciulla	Monaco	Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Monsieur Miloš Konatar	Monténégro / Monténégro	Monsieur Boris Mugoša
Mme Saskia Kluit	Pays-Bas / Pays-Bas	Mme Elly Van Wijk
Mme Carla Moonen	Pays-Bas / Pays-Bas	Monsieur Theo Bovens
Monsieur Bekim Kjoku	Macédoine du Nord / North	Monsieur Sadula Duraki
Mme Lisa Marie Ness Klungland	Norway / Norvège	Mme Linda Hofstad Helleland
Mme Danuta Jazłowiecka	Pologne / Poland	Monsieur Mirosław Adam Orliński
M. Jan Filip Libicki	Pologne / Poland	Mme Magdalena Biejat
Monsieur Ryszard Petru	Pologne / Poland	Zz...
Mme Jamila Madeira	Portugal	Monsieur Nuno Fazenda
Monsieur Carlos Silva Santiago	Portugal	Monsieur Telmo Faria
Georgeta-Carmen Holban	Roumanie / Roumanie	Mme Mirela Elena Adomnica
Mme Dumitrina Mitrea	Roumanie / Roumanie	Monsieur Iulian Bulai
M. Robert-Ionatan Sighiartau	Roumanie / Roumanie	Mme Maria-Gabriela Horga
Monsieur Gerardo Giovagnoli	Saint-Marin / Saint-Marin	Mme Alice Mina
M. Vladimir Đorđević	Serbie / Serbie	M. Predrag Marsenić
Mme Tatjana Pašić	Serbie / Serbie	Mme Jelena Milošević
Mme Anna Záborská	Slovak Republic / République Slovaque	Monsieur Pavol Goga
Monsieur Dean Premik	Slovenia / Slovénie	Mme Iva Dimic
Mme María Fernández	Spain / Espagne	Monsieur Alfonso Rodríguez
Monsieur José Latorre	Spain / Espagne	Mme Marta González Vázquez
Mme Carmen Leyte	Spain / Espagne	Mme Luz Martinez Seijo
Mme Sofia Amloh	Sweden / Suède	Mme Annika Strandhäll
Mme Victoria Tiblom	Sweden / Suède	Mme Boriána Åberg
Mme Céline Amaudruz	Suisse / Switzerland	Mme Valérie Piller Carrard
Mme Sibel Arslan	Suisse / Switzerland	M. Pierre-Alain Fridez
Mme Gökçe Gökçen	Türkiye	Monsieur Namık Tan
Monsieur Berdan	Türkiye	Mme Sevilay Celenk

Monsieur Sevan Sivacioğlu	Türkiye	Mme Sena Nur Çelik Kanat
Monsieur Cemalettin Kani Torun	Türkiye	Monsieur Mustafa Kaya
Mme Olena Khomenko	Ukraine	Mme Larysa Bilozir
Mme Yuliia Ovchynnykova	Ukraine	Monsieur Andrii Lopushanskyi
Mme Lesia Zaburanna	Ukraine	Monsieur Rostyslav Tistyk
Mme Alicia Kearns	Royaume-Uni / <i>Royaume-Uni</i>	Monsieur Dan Aldridge
Mme Kate Osamor	Royaume-Uni / <i>Royaume-Uni</i>	Monsieur Perran Moon
Mme Elaine Stewart	Royaume-Uni / <i>Royaume-Uni</i>	Monsieur Mike Reader
Lord Don Touhig	Royaume-Uni / <i>Royaume-Uni</i>	Mme Michelle Welsh

Partners for Democracy / Partenaires pour la Démocratie

Mr / M. Allal Amraoui, Maroc / *Maroc*
 Mr / M. Hassan Arif, Maroc / *Maroc*

Ambassades / Représentations permanentes et délégations
Ambassades / Représentations permanentes et Délégations

Mme / Ms Gül Sarigül, Türkiye
 Mr / M. Sencer Kağan Şenol, Türkiye

Secretariat of Delegation or of Political Group / Secrétariat de Délégation ou de Groupe politique

Ms / Mme Gisèle Levy, Israel / *Israël*
 Ms / Mme Femmy Bakker-De Jong, Netherlands / *Pays-Bas*
 M. / M. Sabih Gazi Öztürk, Türkiye

Experts / Expert-es

Mme Maree Crabbe, Directrice, It's Time We Talked, Australie (*en ligne*)
 Mme / Ruth Breslin, Directrice, SERP - Sexual Exploitation Research and Policy Institute, Irlande

Other persons present / Autres personnes présentes

M / M. Anthony Gony
 Ms / Mme Apolline Paillat, stagiaire RP France
 Ms / Mme Idil Igdir
 Ms / Mme Sandra Regol, MP France

Council of Europe staff / Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mme / Ms Françoise Kempf, DGII

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire / Secretariat of the Parliamentary Assembly

Commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable /
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme Catherine Du Bernard..... Head of Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*
 Ms / Mme Aiste Ramanauskaitė..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
 Ms / Mme Jannick Devaux Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
 Ms /Mme Xenia Birioukova.....Assistant/ *Assistante*
 Ms / Mme Özgü Tan.....Assistant/ *Assistante*